

Particuliers

Covid-19 : quelles sont les démarches si vous êtes cas contact ?

Vous avez été **en contact** avec une **personne qui vient d'être testée positive** à la **Covid-19**. Nous vous guidons dans les différentes démarches à faire.

Vous devez vous tester

Si vous avez été en contact avec une personne testée positive à la Covid-19, vous devez réaliser un test de dépistage (autotest, RT-PCR ou test antigénique) 2 jours après avoir été prévenu par l'Assurance Maladie ou par la personne positive.

Les consignes sanitaires varient selon le résultat de votre test.

Comme vous êtes cas contact, vous n'avez plus besoin de vous isoler.

Que vous soyez vacciné ou non vacciné, les consignes de test sont identiques.

A savoir

Si vous avez installé l'application TousAntiCovid sur votre smartphone, vous pourrez être informé de votre situation de cas contact.

L'autotest peut vous être remis à la pharmacie sur présentation du SMS ou du mail de l'Assurance Maladie ou d'une attestation sur l'honneur. Si le résultat de l'autotest est négatif, il est recommandé pendant quelques jours de porter un masque, de respecter les gestes barrières, de surveiller sa température et l'apparition éventuelle de symptômes pour protéger son entourage. Si le résultat de l'autotest est positif, vous devez faire un test RT-PCR pour confirmer la positivité, prévenir votre entourage et vous isoler.

Vous devez :

vous isoler strictement pendant 7 jours pleins après la date du début des symptômes ou de la date de prélèvement du test positif

réaliser un test antigénique ou un test RT-PCR le 5^e jour.

Si votre test antigénique est positif, vous devez confirmer le résultat par un test RT-PCR.

Si le test est **négatif**, et en l'absence de symptômes depuis 48 heures, il est possible de mettre fin à l'isolement au bout de 5 jours

Si le test est **positif**, vous devez poursuivre l'isolement jusqu'au 7^e jour. Vous n'aurez pas de nouveau test à réaliser à la sortie de l'isolement.

Vous devez poursuivre l'isolement jusqu'au 7^e jour, sans nouveau test à réaliser à la sortie de l'isolement.

Vous devez :

vous isoler strictement pendant 10 jours maximum après la date du début des symptômes ou de la date de prélèvement du test positif,

réaliser un test antigénique ou RT-PCR au 7^e jour après la date du début des symptômes ou de la date de prélèvement du test positif.

Si vous avez de la fièvre à la fin de l'isolement, il est préférable que vous contactiez votre médecin traitant.

En effet, il vaut mieux attendre 48 heures supplémentaires après la disparition de la fièvre pour mettre fin à son isolement.

Si vous avez des difficultés à respirer, vous devez immédiatement appeler le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).

Il est recommandé de respecter les gestes barrières (port du masque et mesures d'hygiène) durant les 7 jours qui suivent la sortie d'isolement du cas positif.

Si votre test antigénique est positif, vous devez confirmer le résultat par un test RT-PCR.

Si le test est **négatif**, et en l'absence de symptômes depuis 48 heures, il est possible de mettre fin à l'isolement le 7^e jour.

Si le test est **positif**, l'isolement doit être poursuivi jusqu'au 10^e jour sans nouveau test à réaliser à la sortie de l'isolement.

Vous devez poursuivre l'isolement jusqu'au 10^e jour sans nouveau test à réaliser à la sortie de l'isolement.

A noter

Il est recommandé de respecter les gestes barrières (port du masque et mesures d'hygiène) durant les 7 jours qui suivent la sortie d'isolement.

Si le résultat du test est négatif, il est recommandé pendant quelques jours de porter un masque, de respecter les gestes barrières, de surveiller sa température et l'apparition éventuelle de symptômes pour protéger son entourage. Si le résultat du test est positif, vous devez faire un test RT-PCR pour confirmer la positivité, prévenir votre entourage et vous isoler.

Vous devez :

vous isoler strictement pendant 7 jours pleins après la date du début des symptômes ou de la date de prélèvement du test positif

réaliser un test antigénique ou un test RT-PCR le 5^e jour.

Si votre test antigénique est positif, vous devez confirmer le résultat par un test RT-PCR.

Si le test est **négatif**, et en l'absence de symptômes depuis 48 heures, il est possible de mettre fin à l'isolement au bout de 5 jours

Si le test est **positif**, vous devez poursuivre l'isolement jusqu'au 7^e jour. Vous n'aurez pas de nouveau test à réaliser à la sortie de l'isolement.

Vous devez poursuivre l'isolement jusqu'au 7^e jour, sans nouveau test à réaliser à la sortie de l'isolement.

Vous devez :

vous isoler strictement pendant 10 jours maximum après la date du début des symptômes ou de la date de prélèvement du test positif,

réaliser un test antigénique ou RT-PCR au 7^e jour après la date du début des symptômes ou de la date de prélèvement du test positif.

Si vous avez de la fièvre à la fin de l'isolement, il est préférable que vous contactiez votre médecin traitant.

En effet, il vaut mieux attendre 48 heures supplémentaires après la disparition de la fièvre pour mettre fin à son isolement.

Si vous avez des difficultés à respirer, vous devez immédiatement appeler le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).

Il est recommandé de respecter les gestes barrières (port du masque et mesures d'hygiène) durant les 7 jours qui suivent la sortie d'isolement du cas positif.

Si votre test antigénique est positif, vous devez confirmer le résultat par un test RT-PCR.

Si le test est **négatif**, et en l'absence de symptômes depuis 48 heures, il est possible de mettre fin à l'isolement le 7^e jour.

Si le test est **positif**, l'isolement doit être poursuivi jusqu'au 10^e jour sans nouveau test à réaliser à la sortie de l'isolement.

Vous devez poursuivre l'isolement jusqu'au 10^e jour sans nouveau test à réaliser à la sortie de l'isolement.

A noter

Il est recommandé de respecter les gestes barrières (port du masque et mesures d'hygiène) durant les 7 jours qui suivent la sortie d'isolement.

Si le résultat du test est négatif, il est recommandé pendant quelques jours de porter un masque, de respecter les gestes barrières, de surveiller sa température et l'apparition éventuelle de symptômes pour protéger son entourage. Si le résultat du test est positif, vous devez prévenir votre entourage et vous isoler.

Vous devez :

vous isoler strictement pendant 7 jours pleins après la date du début des symptômes ou de la date de prélèvement du test positif

réaliser un test antigénique ou un test RT-PCR le 5^e jour.

Si votre test antigénique est positif, vous devez confirmer le résultat par un test RT-PCR.

Si le test est **négatif**, et en l'absence de symptômes depuis 48 heures, il est possible de mettre fin à l'isolement au bout de 5 jours

Si le test est **positif**, vous devez poursuivre l'isolement jusqu'au 7^e jour. Vous n'aurez pas de nouveau test à réaliser à la sortie de l'isolement.

Vous devez poursuivre l'isolement jusqu'au 7^e jour, sans nouveau test à réaliser à la sortie de l'isolement.

Vous devez :

vous isoler strictement pendant 10 jours maximum après la date du début des symptômes ou de la date de prélèvement du test positif,

réaliser un test antigénique ou RT-PCR au 7^e jour après la date du début des symptômes ou de la date de prélèvement du test positif.

Si vous avez de la fièvre à la fin de l'isolement, il est préférable que vous contactiez votre médecin traitant.
En effet, il vaut mieux attendre 48 heures supplémentaires après la disparition de la fièvre pour mettre fin à son isolement.
Si vous avez des difficultés à respirer, vous devez immédiatement appeler le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).
Il est recommandé de respecter les gestes barrières (port du masque et mesures d'hygiène) durant les 7 jours qui suivent la sortie d'isolement du cas positif.
Si votre test antigénique est positif, vous devez confirmer le résultat par un test RT-PCR.

Si le test est **néгатif**, et en l'absence de symptômes depuis 48 heures, il est possible de mettre fin à l'isolement le 7^e jour.

Si le test est **positif**, l'isolement doit être poursuivi jusqu'au 10^e jour sans nouveau test à réaliser à la sortie de l'isolement.

Vous devez poursuivre l'isolement jusqu'au 10^e jour sans nouveau test à réaliser à la sortie de l'isolement.

À noter

Il est recommandé de respecter les gestes barrières (port du masque et mesures d'hygiène) durant les 7 jours qui suivent la sortie d'isolement.

Vous devez prévenir votre entourage

Vous devez informer les personnes avec qui vous avez été en relation 2 jours après votre dernier contact avec la personne qui a été testée positive à la Covid-19.
Ces proches devront limiter leurs contacts, surveiller leur température et procéder à un test en cas d'apparition de symptômes.

Questions – Réponses

- Travail et Covid-19 : quelles sont les règles ?
- Covid-19 et garde d'enfant : quelles conséquences pour les parents ?

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

Et aussi...

- Covid-19 : quelles sont les démarches si vous êtes positif ?

Pour en savoir plus

- Informations Covid-19
Source :
- Cas contact : test et consignes sanitaires
Source : Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam)
- Covid-19 : Règles d'isolement – FAQ
Source :
- Attestation cas contact
Source :

Où s'informer ?

- **Numéro d'information sur la Covid-19**
Disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24
Appel gratuit
Par téléphone
0800 130 000

Textes de référence

- Arrêté du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire
- Décret n°2022-1097 du 30 juillet 2022 relatif aux mesures de veille et de sécurité sanitaire maintenues en matière de lutte contre la covid-19
- Loi n°2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la covid-19